

MOUVEMENT ATD QUART MONDE LUXEMBOURG
Association sans but lucratif
25, rue de Beggen L-1221 Luxembourg
F5043

Suite à l'Assemblée Générale du 27 avril 2017, l'article 6 de nos statuts a été changé comme suit :

Le Conseil d'administration

Composition du Conseil

L'association est administrée par un Conseil d'administration de sept à treize membres élus pour une période de trois ans par l'Assemblée ordinaire.

En fait partie de droit le délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde ; celui-ci peut se faire représenter aux séances du Conseil et à l'Assemblée générale par un de ses adjoints ou par toute personne de son choix extérieure au Conseil d'administration.

Les autres membres sont élus pour une période de trois ans, rééligibles par l'Assemblée Générale.

Le Mouvement international fait à l'assemblée ordinaire des propositions de candidats extérieurs au cercle des membres du Mouvement au Luxembourg. Deux d'entre eux au maximum peuvent être élus au Conseil.